



RENCONTRES MUSICALES DE LA PLAINE DE VERSAILLES

Extrait du règlement

Rencontres Musicales de la Plaine de Versailles

Ferme Brillon

Adresse postale : Mairie

78450 CHAVENAY

Tél. : 06 88 38 74 75 / 06 78 94 27 79

rencontresmusicalesdechavenay@gmail.com

Année: 2021 – 2022

1 - COTISATION : Pour tous les élèves de l'école de musique, une cotisation annuelle d'un montant de **40 €** sera demandée. Elle donne le titre de membre adhérent de l'association et **n'est remboursée en aucun cas.**

2 - Chaque professeur est responsable des élèves de l'activité qu'il dirige. En cas d'indiscipline, il pourra donner des avertissements qui pourront aboutir à des exclusions temporaires ou définitives, les parents ayant été prévenus au préalable.

L'absence de l'élève au cours n'entraînera en aucun cas le remplacement ni le remboursement de celui-ci.

3 – COURS : Pas de cours pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

4 – PAIEMENT DES COURS : Facilités de paiement lors des inscriptions.

TOUT SEMESTRE COMMENCÉ EST DÛ INTEGRALEMENT.

Tout arrêt de l'activité doit être signalé avant le 1^{er} février 2022.

En cas de désistement, la participation aux frais ne pourra être remboursée.

Seuls les arrêts définitifs des cours pour déménagement, raisons professionnelles ou médicales, sur présentation d'un justificatif ou d'un certificat médical, permettront le remboursement des cours restant à faire.

5 – En cas de force majeure imprévisible (ex. confinement covid-19), les cours ne pouvant être assurés en présentiel seront assurés par Visio ou Vidéo et ne donneront lieu à aucun remboursement.

6 - ASSURANCE : La responsabilité civile de l'association est garantie ainsi que les accidents corporels, dommages causés aux instruments de musique propriété de l'association dans les locaux de l'école.

L'école de musique n'est en aucun cas responsable de l'élève avant ou après l'heure de son cours.

7 - LOCATION DES INSTRUMENTS : Elle est de 90 € l'année scolaire.

Une caution de 152 € sera demandée. Règlement par chèque (non encaissé) à l'ordre des Rencontres Musicales.

Début des cours le lundi 13 septembre 2021

Fin des cours le samedi 18 juin 2022

J'accepte et m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école de musique dont j'ai pris connaissance.

À Chavenay le : _____ Signature : _____